



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 24658

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les moyens dont dispose l'inspection du travail en France. En effet, lors de son interview télévisée le 14 juillet dernier, M. le Président de la République a indiqué qu'il avait demandé au Gouvernement de faire en sorte que l'État poursuive « avec sévérité », notamment par l'inspection du travail, les abus commis par des entreprises audiovisuelles ou de spectacles qui ont détourné à leur profit le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Cette injonction présidentielle intervient un mois après le dépôt d'une proposition de loi visant à réformer le statut de l'inspection du travail et à en changer la dénomination. Cette proposition de loi, signée par quatre-vingt-un députés UMP, a pour objet, selon son exposé de motifs, de privilégier « un recentrage » des activités de l'inspection du travail sur ses missions traditionnelles et ses auteurs estiment qu'il n'est pas sain de maintenir en permanence entre les salariés et les employeurs un représentant de l'État. Celui-ci, prétendent-ils, serait un frein du fait de son interventionnisme, pour l'instauration de relations constructives entre partenaires sociaux. Si cette proposition de loi devait être adoptée, elle réduirait l'inspection du travail à des missions d'emploi, d'hygiène et de sécurité, elle la priverait de son indépendance et elle menacerait les agents de contrôle dans l'exercice de leur profession. Les propos du chef de l'État pourraient même alors être assimilés à un frein pour l'instauration de relations constructives entre partenaires sociaux. Pour ces raisons, elle lui demande de lui indiquer sa position face à cette proposition de loi déposée par quatre-vingt-un députés UMP. Elle lui demande si le Gouvernement entend donner une suite à cette initiative idéologique qui contredit les propos du Président de la République. Elle souhaite connaître l'évolution des moyens budgétaires et humains mis à la disposition de l'inspection du travail en 2001, 2002 et 2003. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la question des moyens mobilisés par l'État pour assurer l'effectivité de la politique du travail. C'est à ce titre qu'au cours des dernières années, une politique de renforcement sensible des moyens affectés aux services d'inspection du travail a été engagée. Trente-neuf sections d'inspection du travail ont ainsi été créées au cours des années 2001 à 2003. À ce renforcement du maillage territorial s'est ajoutée, au cours de la même période, la création de vingt-neuf postes d'inspecteurs du travail affectés au niveau régional et chargés d'apporter un appui méthodologique aux sections d'inspection dans la perspective d'une plus grande efficacité de la mission de contrôle. Par ailleurs, la volonté d'assurer une première réponse appropriée à la politique de prévention des risques professionnels a conduit le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale à annoncer, lors de la discussion au Parlement du projet de loi de finances pour 2005, la création de trente emplois budgétaires destinés à renforcer les services déconcentrés dès cette année, se répartissant ainsi : dix inspecteurs du travail, seize ingénieurs, deux directeurs adjoints du travail et deux médecins inspecteurs régionaux dans le cadre du plan santé-travail en cours de finalisation. L'évolution de l'inspection du travail fait l'objet de consultations menées actuellement dans le prolongement du rapport remis le 17 janvier 2005 par M. Jean Bessière, directeur de l'Institut national du travail, chargé par le

ministre délégué aux relations du travail d'une mission de réflexion portant sur l'organisation de l'inspection du travail et les conditions d'intervention des agents. Ce sont les avis recueillis auprès des acteurs concernés par les politiques du travail et de l'emploi, notamment les partenaires sociaux, qui serviront à faire émerger les pistes de réforme de l'inspection du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24658

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7031

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4684